

Claudio Neri

La polyphonie du rêve*
Les deux ombilics du rêve et l'espace onirique commun.

Dans son dernier ouvrage, *La polyphonie du rêve*, René Kaës s'efforce de manière vraiment extraordinaire de rendre compte de la complexité du rêve, du rêver, du raconter les rêves lorsqu'ils sont partagés par deux ou plusieurs individus.

Il introduit la notion d'espace onirique commun et partagé, qui joue un rôle central dans le développement de son discours théorique et fournit des indications cliniques importantes.

L'espace onirique commun et partagé est « *un espace poreux, étrange et quelquefois inquiétant* », « *un système d'échange entre les espaces oniriques et les espaces de veille de plusieurs sujets* ». Sa création est soumise à la condition que les individus qui y participent aient vécu un processus commun de régression. Kaës nous prévient, à juste titre, que « *la notion de régression commune à deux ou plusieurs sujets doit être maniée avec nuance* ». La création de l'espace onirique commun et partagé est basée sur des formes de régression et de dépersonnalisation qui sont légères et réversibles.

Il y a lieu de souligner que la régression et la dépersonnalisation ne sont pas en soi suffisantes pour que cet *espace* se réalise. « *La notion de régression commune [...] indique la participation à quelque chose qui appartient à plusieurs personnes. Cette chose en commun ne signifie pas qu'elle soit automatiquement partagée [...].* » La possibilité du partage est fournie par la mise en œuvre d'un « *appareil inter-individuel et supra-individuel* » qui met en rapport les individus, leurs appareils psychiques et leurs espaces oniriques.

Kaës étend ici la notion d'appareil psychique groupal – sa première contribution scientifique importante – en y englobant également le fonctionnement onirique. L'appareil psychique groupal opère en conjuguant deux niveaux de l'activité psychique différents : un niveau où il n'existe pas de distinction entre les individus et entre ces derniers et le groupe (polarités isomorphiques) et un deuxième niveau où il existe, au contraire, une distinction et une séparation (polarités homomorphiques).

Dans cet ouvrage, par ailleurs, les idées de l'inter-discursivité et de la polyphonie du rêve rendent les notions d'espace onirique commun et partagé et d'appareil psychique

* Discussion du livre de René Kaës. *La polyphonie du rêve. L'expérience onirique commune et partagée*. Dunod, Paris, 2002. (Lyon, jeudi 16 janvier 2003).

groupal plus souples et articulées. « *Nous pouvons retenir que dans chaque [...] rêve plusieurs voix sont à l'œuvre, dans la synchronie où les énoncés résonnent les uns sur les autres et dans la diachronie où ils se superposent, à moitié effacés, comme dans un palimpseste [...].* »

La possibilité de rêver

La création et la mise en œuvre de l'espace onirique précèdent-elles ou suivent-elles la capacité de rêver ?

Cette question n'est pas seulement doctrinale, mais elle a aussi d'importantes implications cliniques. Si la construction de l'espace onirique précède la possibilité de rêver, le psychanalyste doit privilégier plutôt son déploiement que le travail d'interprétation des rêves. Il doit surtout beaucoup écouter et éviter les interventions intempestives qui peuvent interférer négativement sur la disposition de cet espace. René Kaës laisse entendre que la création de l'espace onirique précède la capacité de rêver. Je me réfère à l'affirmation suivante : « [...] *le jeu entre les espaces oniriques de plusieurs rêveurs est une étape décisive dans la formation de la capacité de rêver.* » Et encore : « *La restauration de la capacité de rêver est un autre effet de l'expérience onirique commune et partagée sur le rêveur considéré isolément. Elle est repérable dans la clinique, à la condition que ne se produise ni intrusion, ni empiètement.* »

Rêver en tant qu'activité mentale (cérébrale) et rêver en tant que fonction psychique ne sont cependant pas équivalents. On pourrait alors avancer une hypothèse complémentaire à celle de Kaës. La construction de l'espace onirique est mise en marche par la pression de rêves (activité mentale physiologique) qui exigent d'être rêvés, d'être transformés en éléments psychologiques.

L'espace onirique précède le rêve en tant que fonction psychologique, mais cette création est rendue nécessaire par l'existence du rêve comme fonction physiologique. Une mère m'a posé la question suivante : « Est-ce que Michel rêve ? J'ai vu que parfois, quand il est endormi, ses paupières bougent ». Michel a trois mois. Il va bientôt rêver parce que, avec sa mère, il est en train de construire l'espace onirique commun et partagé.¹

Rêver ensemble

Je me pencherai à présent sur un autre aspect de la notion d'espace onirique commun et partagé : l'idée que « rêver ensemble » est une forme de partage qui engendre du plaisir.

Kaës dit : « *Le désir de rêver dans l'espace onirique commun est probablement une réalisation du désir le plus ancien de l'être humain* ». Et, dans un autre passage du texte, il parle de : « *La satisfaction [...] de rêver ensemble, d'inclure l'autre [...]*

¹ Je désire remercier Mercedes Lugones qui a lu le texte et m'a fait des suggestions très utiles, dont l'observation sur le rêve de Michel.

dans son propre espace onirique et d'être inclus dans le rêve de l'autre ». J'ai remarqué à plusieurs reprises que les membres de mes groupes thérapeutiques et de formation racontent avec allégresse qu'ils ont rêvé l'un ou l'autre des participants ou le groupe tout entier. Leurs récits sont, par ailleurs, accueillis avec une vive appréciation comme si ces rêves n'étaient pas seulement un apport au travail du groupe, mais aussi la reconnaissance d'un lien affectif et une sorte de don.

Les paroles d'une célèbre chanson, *You are my dream*, me viennent à l'esprit. En fait, les membres du groupe ne disent pas *You are my dream*, mais *You were in my dream*. La distance entre ces deux phrases n'est cependant pas si grande quand on pense que, dans la langue courante, le mot « rêve » est employé non seulement pour indiquer l'activité nocturne du rêver, mais aussi le fait d'avoir vécu une expérience particulièrement heureuse et également une aspiration, un projet qu'on aimerait réaliser à l'avenir. Comme Freud l'a signalé, le rêve et le désir sont en relation et le désir est le moteur du rêve. Si, en rencontrant une jeune fille, quelqu'un lui disait : « *You are my dream* », cela pourrait très bien aboutir à un flirt. Ce flirt pourrait ensuite se transformer en une relation où il existerait un espace privé et joyeux du couple.

Rêve, jeu et illusion

René Kaës fait une distinction importante : « *Le groupe comme rêve, le groupe comme illusion partagée et le groupe comme aire transitionnelle* [ne coïncident pas]. *Ce ne sont pas les mêmes registres processuels qui sont à l'œuvre dans le jeu et dans le rêve [...].* » Je suis d'accord avec lui sur l'exigence d'établir les différences entre ces phénomènes, mais je voudrais aussi attirer l'attention sur leurs éléments communs.

En effet, l'espace onirique commun et partagé ne concerne pas que le sommeil et le rêve, mais aussi la veille, le récit des rêves et leur partage. « *Le rêve est " l'ensemble temporel et inter-discursif qui commence la veille, passe et se transforme dans le vécu onirique, s'élabore et se fixe dans un récit de rêve adressé".* »

L'espace onirique commun et partagé ne concerne donc pas que la nuit et le lieu d'où proviennent les rêves, mais aussi la veille et le fait de jouer avec les rêves, les fantasmes et les pensées.

Freud et Anzieu ont parlé de l'illusion comme d'une mentalité capable d'unifier le vécu du groupe. L'illusion groupale de Didier Anzieu et l'espace onirique exigent de l'analyste, pour pouvoir évoluer de manière positive, une attention particulière à ce que la situation soit également « *une expérience subjective et intersubjective de tolérance et de confiance [...].* »

Espace onirique et illusion groupale participent l'un et l'autre « *de l'aire transitionnelle* [qui] *consiste dans le fait de pouvoir éprouver l'illusion fondatrice d'une continuité entre la réalité psychique et la réalité externe, d'en explorer sans*

conflit les fluctuations et les limites. Mais elle contient aussi le temps de la désillusion, et en cela elle est le prélude à la différenciation [...]. »

L'angoisse de la dépossession de l'espace onirique individuel

Le problème de la séparation de l'espace onirique commun et partagé peut également être abordé sous un angle particulier, l'angle de celui qui vit « *l'angoisse de la dépossession de l'espace onirique individuel* ». C'est une angoisse que manifestent, sous différentes formes, de nombreux individus auxquels j'ai proposé, lors des entretiens préliminaires, de participer à une analyse de groupe.

La compréhension de cette angoisse peut être basée sur la prise en compte du risque de « *dépersonnalisation, comme il arrive [...] avec des personnalités mal assurées dans leurs limites internes.* » Kaës approfondit ce discours en proposant le thème de l'angoisse de la dépossession, de la dépersonnalisation, des limites internes mal assurées, sous la perspective des premières relations entre l'enfant et la mère. A l'origine de l'angoisse de la dépossession – dit-il – on trouve souvent « *[...] une relation intrusive de la mère avec son enfant et avec une culpabilité intense de celui-ci à l'égard de sa mère, en raison de la haine que suscite cette intrusion mais aussi du besoin de maintenir cette relation.* » Il s'agit donc « *essentiellement de la place [...] allouée par [la] mère pour qu'ils puissent constituer un espace interne dans lequel il se passe quelque chose qu'ils puissent penser comme leur étant propre. Or cet espace avait été empiété, intrusé, de telle sorte qu'ils ne pouvaient s'en détacher qu'en se déchirant, leur peau et leur psyché collées à la peau et à la psyché de leur mère.* »

Kaës aboutit ainsi à une distinction importante : « *Que les rêves s'inscrivent dans un espace psychique commun et partagé est une [chose ...] mais autre chose est le fantasme que les rêves que nous faisons sont les rêves des autres, et non les siens propres. C'est cette méconnaissance qui fait question.* » « *Pouvoir reconnaître que l'on peut avoir ses propres rêves suppose deux conditions : que la capacité de rêver ait été soutenue et nourrie par la mère ou par la personne qui en accomplit la fonction dans un espace onirique originaire commun ; que cet espace soit séparé sans déchirure.* »

Continuité et ruptures

Kaës parle du moment où on se sépare de l'espace onirique commun et partagé : « *[...] il faut, à un moment ou à un autre, restituer au rêveur son propre espace onirique et sa propre expérience du rêve. L'illusion qui spécifie l'expérience transitionnelle doit s'être constituée avec suffisamment de bonheur pour que les séparations ultérieures et la désillusion qu'elles permettent d'expérimenter soient possibles.* »

Chateaubriand, suivant le style qui le caractérise, étend l'expérience de la séparation à l'existence tout entière : « *L'homme n'a pas une seule et même vie ; il en a*

plusieurs mises bout à bout, et c'est sa misère » (extrait des *Mémoires d'outre-tombe*).

Au fur et à mesure que nous passons d'une vie à l'autre, notre vie est soumise à des menaces de la continuité et à des ruptures. L'espace onirique peut lui aussi se dés-agréger ; qui pis est, il peut laisser la place à un espace de cauchemar commun, et notre réalité devient alors vraiment misérable.

Minority Report

En indiquant quelques traits de l'espace de cauchemar, on peut mettre en évidence – par contraste – d'autres caractéristiques de l'espace onirique.

Un livre de Philip Dick, *Minority Report*, parle d'un appareil qui est en mesure de capter des visions terrifiantes, des « scènes originaires psychotiques » et des cauchemars. Toutes les images captées par cet appareil représentent des crimes brutaux.

Deux jeunes hommes et une jeune femme flottent dans un bassin-bain primordial qui les nourrit. Leur état est plus proche de la transe que du sommeil. On leur administre régulièrement des sédatifs pour que leur esprit ne se fragmente pas sous l'impact des scènes violentes qu'ils captent.

Au cours de leur enfance, ces trois jeunes ont subi de forts traumatismes qui ont développé leur capacité télépathique et prophétique. Ils ont été enlevés, soustraits à leurs familles et plongés dans le bassin comme partie de l'appareil de captage. Cet appareil est en fait le cœur d'un vaste projet de gestion sociale et de propagande politique.

Les trois jeunes sont en mesure de saisir les grandes « perturbations passionnelles » d'un réseau autrement imperceptible, qui relie et soutient les appareils psychiques de tous les individus de la communauté. Chaque fois qu'un individu est sur le point de commettre un crime, une décharge de colère, de haine, de terreur se produit dans son esprit et fait vibrer le réseau. Les trois prophètes perçoivent ces perturbations « en temps réel », ou plutôt « en temps mental » ; ils perçoivent autrement dit les perturbations qui précèdent l'accomplissement du geste criminel.

Ils sont également capables de transformer les perturbations en images qui représentent, quoique de manière à peine esquissée, ce qui va se produire.

Leurs appareils psychiques agissent ensemble et sont essentiellement sur un pied d'égalité. La femme est cependant dotée d'une plus grande capacité et crédibilité : sans doute peut-elle fonctionner même isolément. Les images mentales élaborées par ces trois personnes sont transmises à un système informatisé qui précise le lieu et le temps du futur crime. Deux juges, constamment de service, rendent un jugement-autorisation. Pour qu'ils puissent prendre une décision, il faut qu'il y ait concordance entre les trois rapports rédigés à partir des images fournies par les trois jeunes en transe.

Quelques minutes après que le jugement-autorisation a été rendu, les super-agents entrent en action, font irruption sur la scène, capturent ou tuent les criminels en puissance. De nombreux crimes sont ainsi évités et le taux de criminalité est pratiquement réduit à zéro. Les autorités politiques peuvent rassurer leurs électeurs et ont ainsi de fortes chances de rester au pouvoir.

Espace de cauchemar

Trois sont les caractéristiques de l'espace de cauchemar commun qui le différencient de l'espace onirique commun et partagé :

1. l'élimination de toute possibilité de doute et également de l'intervention du hasard : c'est une pseudo-vérité totalisante qui domine ;
2. la contraction de « l'espace-temps » dans une image-scène immobile ;
3. l'absence d'une véritable séquence où les images alternent avec des espaces insaturés dans lesquels la pensée et la rêverie trouvent une place.

Je ne développerai pas ici ces trois caractéristiques de l'espace de cauchemar d'un point de vue théorique ; je compléterai plutôt le récit du livre de Philip Dick, en fournissant notamment quelques informations essentielles sur le contexte social, psychologique et éthique qui a produit le « Système de captage mental et de prévention du crime ».

C'est une société dominée par l'angoisse de l'avenir et de la mort (liée à l'exigence absolue de sécurité), où une correction formelle hypocrite et un principe abstrait de sauvegarde des droits civils dissimulent une brutalité intrinsèque.

Minority Report signifie « Rapport de minorité ». Les images captées par un des trois jeunes peuvent être différentes de celles des deux autres. Ces images pourraient (en principe) donner lieu à un rapport de minorité où la future scène du crime est décrite de manière différente. La présence d'un « rapport de minorité » pourrait (en principe) amener les juges à ne pas accorder aux super-agents l'autorisation d'agir. Ce « rapport de minorité » permettrait également (en principe) de rouvrir les cas où une opération a été déclenchée à tort.

Des raisons idéologiques, politiques et de propagande exigent cependant que le « Système de captage mental et de prévention du crime » soit « vendu » aux électeurs non pas comme un système sûr à 90%, mais à 100%. Or les rapports de minorité peuvent faire naître chez les électeurs des doutes quant à la capacité prophétique du système ; c'est pourquoi (en pratique) les responsables politiques du projet les dissimulent et les éliminent.

Il s'agit d'une société dominée aussi par l'angoisse de la responsabilité et, par conséquent, par l'angoisse de la pensée.

Les opérations prévisionnelles-répressives du « Système » suivent une chaîne qui est caractérisée par une automaticité totale.

En fait, une seule opération englobe le fantasme criminel, l'action et la répression brutale. Les prises de décision sont une simple formalité et si quelqu'un prétendait qu'il doit s'agir de véritables moments d'évaluation, il faudrait l'éliminer.

Conclusion

Le discours sur la surdétermination psychique que Freud a appliqué à chaque élément du rêve est précieux, de même que son indication qu'aucun rêve ne peut être interprété sans l'apport des associations du rêveur. René Kaës reprend et développe ces aspects.

Kaës a placé la barre très haut. « À partir du moment où les modèles de l'appareil psychique et du rêve ne se superposent plus entièrement comme des espaces clôturés, et sur ces modèles celui de la cure, à partir du moment où des dispositifs nouveaux ouvrent l'espace de la psyché dans des espaces communs et partagés, les conditions et les contenus de la connaissance psychanalytique sont à penser autrement. Cette aventure, commencée dans la seconde moitié du 20^e siècle, sera un des grands enjeux de celui-ci. »

C'est avec grand plaisir que je désire donner avant tout à Kaës un témoignage de reconnaissance. Je crois qu'il a atteint son but : *La polyphonie du rêve. L'expérience onirique commune et partagée* propose en effet de nouveaux thèmes et de nouvelles perspectives. Il s'agit d'un livre important et significatif.

Kaës y pose également une question directe : « *Si les propositions que j'ai avancées sont valides, si elles modifient notre écoute de l'expérience onirique, en quoi et comment cette écoute nous conduit-elle à penser autrement les limites de l'espace psychique et la consistance de la subjectivité ?* »

Ma réponse à cette question est que la lecture du livre a suscité en moi de nombreuses questions sur l'intersubjectivité du rêve et m'a conduit à la considérer autrement que je ne le faisais avant de l'avoir lu. Je diviserai ma réponse en deux parties. La première concerne ce qui a changé, quand je pense à moi en tant que rêveur. En fait, je n'ai jamais pensé à mes rêves comme s'ils étaient entièrement rêvés par moi. Ils m'appartenaient et ne m'appartenaient pas. Ils exprimaient une voix, un point de vue sur ce que je vivais et sur ce que j'éprouvais, qui était toujours légèrement différent de ce que vivait et éprouvait celui que je pense en général être moi-même. Le « moi-même rêveur » connaissait ma situation et la regardait d'un œil plus sage, plus joyeux, parfois même plus inutilement dramatique. Je me suis demandé si cette façon de penser dépendait du fait que j'ai commencé mon analyse personnelle très jeune et que j'ai ensuite été analyste pendant de nombreuses années. Je crois que cela est vrai en partie, mais que c'est aussi indépendant de ces circonstances. En fait, je considère spontanément le rêve comme l'expression de voix et de points de vue en dialogue avec moi-même. Si je devais traduire avec mes propres mots la notion de « polyphonie du rêve », c'est ainsi que je l'exprimerais.

La deuxième partie de ma réponse concerne ce qui a changé en moi comme analyste à travers la lecture du livre de Kaës. J'ai compris plus clairement qu'interpréter un rêve ne coïncide pas avec le fait de le partager. Partager un rêve ne signifie pas non plus rêver ensemble, et encore moins rêver le rêve d'un autre. Interpréter un rêve est un acte cognitif. Il y a de toute façon une certaine objectivation du rêve et du rapport de l'analyste avec le rêveur. Partager un rêve est une forme d'activité psychique différente, nécessaire pour accompagner l'autre lorsqu'il rêve son propre rêve en le protégeant (silencieusement, mais pas forcément sans parler) contre les intrusions, les menaces, les jugements, quelle que soit leur origine. Si je devais traduire avec mes propres mots la notion d'« espace onirique commun et partagé », c'est ainsi que je l'exprimerais².

² Les passages cités sont extraits de Kaës R. (2002), *La polyphonie du rêve. L'expérience onirique commune et partagée*, Paris, Dunod, et de Kaës R. (2003), *La polyphonie du rêve dans l'espace onirique commun et partagé*, manuscrit inédit.